

<http://www.oncfs.fr/spip.php?article2131>



# Le Conservatoire du littoral et l'ONCFS partenaires pour une meilleure préservation du patrimoine naturel

- Espace Presse / Actualités -  
Date de mise en ligne : mercredi 27 mars 2019

---

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

---

Communiqué de presse - 26 mars 2019

Le Conservatoire du littoral et l'ONCFS partenaires pour une meilleure préservation du patrimoine naturel



Odile Gauthier, Directrice du Conservatoire du littoral et Olivier Thibault, Directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ont **signé ce mardi 26 mars une charte de partenariat d'une durée de quatre ans**, destinée à renforcer leur action commune en faveur de la préservation du patrimoine naturel. Intervenue dans la réserve de chasse et de faune sauvage du Hâble d'Ault (80), propriété du Conservatoire du littoral, cette signature prolonge la charte couvrant la période (2012-2017). Elle va permettre aux deux établissements publics de **poursuivre la mutualisation et le renforcement de leurs actions** sur des thématiques qu'ils ont en commun (coordination en matière de police de la nature, connaissance du patrimoine naturel, gestion de sites, protection des rivages, etc.).



*Odile Gauthier, Directrice du Conservatoire du littoral, et Olivier Thibault, Directeur général de l'ONCFS ont signé ce mardi 26 mars une charte de partenariat d'une durée de quatre ans. © Conservatoire du littoral*

Cette nouvelle convention rejoint les missions définies dans le contrat d'objectifs et de performance de l'ONCFS pour

2019-2020, **elle s'inscrit également dans la perspective prochaine de la création de l'Office français de la biodiversité** qui réunira les personnels de l'ONCFS et de l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

La convention organise ainsi dans le détail le partenariat national et les collaborations opérationnelles entre les agents du Conservatoire du littoral et de l'ONCFS, dans des territoires compris dans l'aire de compétence du Conservatoire, comprenant aussi bien des rivages et des lacs de la métropole que des outre-mer.

A titre d'exemple, les deux structures publiques oeuvrent déjà au quotidien dans les réserves du Massereau et du Migron (44), aux Grandes Cabanes du Vaccarès (13) et sur le lac du Der (52) mais également **dans la réserve du Hâble d'Ault (80), où s'est déroulée la signature de la Charte.**

En 2010, à la dissolution de la SCI du Hâble d'Ault créée en 1958 par le Comte d'Hespel, l'ONCFS devient propriétaire de 62 hectares. La même année, le Conservatoire acquiert 32 hectares. A travers ces parcelles et celles de l'ONCFS, l'ancienne entité foncière du Comte d'Hespel est ainsi reconstituée. La **réserve d'avifaune du Hâble d'Ault constitue désormais un site pour protéger efficacement et durablement les populations d'oiseaux**, ainsi que la flore et les habitats présents sur le hâble, grâce à la gestion assurée par les équipes du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Pour télécharger le communiqué au format pdf :



Communiqué de presse - 26 mars 2019 - Conservatoire du Littoral 0,181 Mo